RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_230124_015

portant sur

ATTRIBUTION DU LOT N°1 "VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS" À LA SOCIÉTÉ COLAS FRANCE ET ATTRIBUTION DU LOT N°2 "ÉCLAIRAGE PUBLIC" À LA SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE D'AMÉNAGEMENT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE, RÉSEAUX HUMIDES ET RÉSEAUX SECS

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code de la commande publique, et en particulier, les articles L.2123-1, R.2123-1 1°,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus- visés,

VU l'appel public à la concurrence publié le 12 octobre 2022 relatif aux travaux de voirie, réseaux humides et réseaux secs pour le lot n° 1 "voirie et réseaux divers" et le lot n° 2 "Eclairage public"

CONSIDÉRANT que le montant des prestations est inférieur au seuil de cinq millions trois cent quatre vingt deux mille euros Hors Taxes (5 382 000 € HT) et que par conséquent il est fait recourt à une procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 1° du code de la commande publique,

CONSIDÉRANT les offres remises à la collectivité dans le cadre de cette consultation,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres.

DÉCIDE

- ARTICLE 1 : de conclure les accords-cadres, mono-attributaire, à bons de commande avec maximum, relatifs aux travaux de voirie, réseaux humides et réseaux secs, comme suit :
 - lot n°1 « voirie et réseaux divers » attribué à la société COLAS FRANCE pour un montant maximum de six cent cinquante mille euros Hors Taxes (650 000 € HT), pour la période initiale ; le montant restant identique pour chaque période de reconduction,
 - lot n°2 « éclairage public » attribué à la Société Languedocienne d'Aménagements pour un montant maximum de quatre cent mille euros HT (400 000 € HT), pour la période initiale ; le montant restant identique pour chaque période de reconduction,
- ARTICLE 2 : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans le rapport d'analyse, annexé à la présente décision,
- ARTICLE 3 : de préciser que les bons de commande seront engagés en fonction des crédits inscrits au budget principal, section d'investissement, chapitre 21, articles 2151 et 21534,
- ARTICLE 4 : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le vingt quatre janvier deux mille vingt-

trois.

Le Maire Gaëlle LEVEQUE

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES 1

OUV8

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

MAIRIE DE LODEVE 7, place de l'hôtel de ville 34700 LODEVE

Identification du service chargé de l'analyse des offres :

Direction du Pôle Technique

B - Objet de la consultation.

TRAVAUX DE VOIRIE, RÉSEAUX HUMIDES ET RÉSEAUX SECS

Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lot(s)	Désignation			
1	Voirie et réseaux divers			
2	Éclairage public			

C - Déroulement de la consultation.

- Date de publication : 12/10/2022
- Date et heures limites de réception des offres : 17/11/2022 à 12h00
- Délai de validité des offres : 120 jours
- Rappel des critères de sélection des offres et de leur pondération, tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations (au vu du DQE)	50%
Valeur technique Moyens humains et matériels affectés à l'exécution de la prestation : 20% Méthodologie : 20%	40%
3 — Performances en matière de protection de l'environnement (démarche développement durable et tri des déchets, à savoir : réemploi des matériaux, limitation des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la fabrication des certains produits, optimisation des trajets et/ou chantiers)	10%

NOTA : le détail de l'analyse technique et financière de l'ensemble des lots est précisé dans les tableaux contenus dans les documents annexés au présent rapport d'analyse des offres.

LOT n° 1 : Voirie et réseaux divers

D - Examen des offres.

Nombre de plis reçus :

dans les délais : 4

hors délais : 0

Liste des offres reçues :

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	BRAULT TRAVAUX PUBLICS Route de Lespignan 34500 BEZIERS brault@groupe-brault.com - 04 67 19 88 00
2	SAS COLAS France – Ets de Saint Jean de Védas Z.I. La Lauze 10, rue Saint Exupéry 34430 SAINT JEAN DE VEDAS etudes.eh2021@cloas.com – 04 67 07 29 00
3	SAS SEVIGNE La Borie Sèche – BP6 12520 AGUESSAC Arnaud.petit@sevigne-tp.com – 05 65 62 96 29
4	SA TRAVAUX PUBLICS DU SUD OUEST (TPSO) 954, chemin du Guillaumant 34120 LEZIGNAN LA CEBE contact@bravavesigne-tpso.fr — 04 67 90 40 00

Elimination des offres :

Au vu des offres reçues, aucune offre n'est éliminée.

E - Analyse des offres (avant négociation)

E1 - Critère n°1: Prix des prestations (au vu du DQE) (50%)

Note : (offre du moins disant HT / Offre proposée HT) x valeur de pondération

Critère n° 1	BRAULT TP	COLAS FRANCE	SAS SEVIGNE	SA TPSO
Montant du DQE (€ HT)	72 041.00 €	67 055.00 €	107 820.00 €	36 305.00 €
Note attribuée	25.20	27.07	16.84	50.00

E2 - Critère n°2 : Valeur technique (40%)

La notation sera effectuée selon l'échelle suivante ;

Standard très élevé :
Réponse améliorée vis-à-vis des prescriptions du CCTP :
Réponse conforme au CCTP
10 points

Réponse peu satisfaisante mais acceptable
 Réponse inacceptable, non renseignée ou pas satisfaisante
 0 point

Critère n° 2	BRAULT TP	COLAS FRANCE	SAS SEVIGNE	SA TPSO
Moyens humains et matériels affectés à l'exécution de la prestation : 20%	10	10	5	10
Méthodologie : 20%	5	20	5	10
Note attribuée	15	30	10	20

Moyens humains et matériels affectés à l'exécution de la prestation : 20 %

Entreprise BRAULT : descriptions précises de chaque interlocuteur avec leurs qualifications ainsi que du matériel. Entreprise suffisamment dimensionnée pour exécuter le marché.

Entreprise COLAS : descriptions précises de chaque interlocuteur avec CV avec leurs qualifications ainsi que du matériel. Entreprise suffisamment dimensionnée pour exécuter le marché.

Entreprise SEVIGNE : Pas ou peu de descriptions de chaque interlocuteur. Pas de CV ainsi que du matériel. Faible description du matériel

Entreprise TPSO : Descriptions précises de chaque interlocuteur avec CV avec leurs qualifications ainsi que du matériel. Entreprise suffisamment dimensionnée pour exécuter le marché.

Méthodologie : 20 %

Entreprise BRAULT : Description sommaire de la méthodologie de travail

Entreprise COLAS : Description précise de la méthodologie pour chaque type de chantiers et notamment en cas de présence d'amiante

Entreprise SEVIGNE : Description très sommaire de la méthodologie de travail. Mémoire pas toujours adapté aux travaux faisant objet du marché

Entreprise TPSO : Description précise de la méthodologie pour chaque type de chantiers. Faible description pour matériaux amiantés

E3 - Critère n°3 : Performances en matière de protection de l'environnement (10%)

La notation sera effectuée selon l'échelle suivante ;

- Standard très élevé :

10 points

- Réponse améliorée vis-à-vis des prescriptions du CCTP :

7.5 points

- Réponse conforme au CCTP

5 points

- Reponse comornie au COTI

2.5 points

Réponse peu satisfaisante mais acceptable
Réponse inacceptable, non renseignée ou pas satisfaisante

0 point

Critère n° 3	BRAULT TP	COLAS FRANCE	SAS SEVIGNE	SA TPSO
Note attribuée	7.5	7.5	2.5	2.5

Performances en matière de protection de l'environnement : 10 %

Entreprise BRAULT : Critère particulièrement développé notamment sur l'optimisation des transports et sur la réutilisation des matériaux, centrale enrobés au sein de l'entreprise

Entreprise COLAS: Critère particulièrement développé notamment sur l'optimisation des transports, sur la réutilisation des matériaux, ainsi que sur la fabrication de nouveaux matériaux. Centrale enrobés au sein de l'entreprise

Entreprise SEVIGNE : Critère traité superficiellement

Entreprise TPSO: Critère traité superficiellement, notamment sur la réutilisation des matériaux et leur fabrication. Pas de développement sur l'optimisation des transports.

E4 - Classement des offres avant négociation

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	BRAULT TP	COLAS FRANCE	SAS SEVIGNE	SA TPSC
Critère n°1	25.20	27.07	16.84	50.00
Critère n°2	15	30	10	20
Critère n°3	7.5	7.5	2.5	2,5
TOTAL	47.70	64.57	29.34	72.50
CLASSEMENT	3	2	4	1

Après une première analyse des offres, l'offre du candidat SA TPSO est suspectée d'être anormalement basse. Elle est inférieure à la moyenne des offres de plus de 41 %. Conformément à l'article R2152-3 du code de la commande publique, des justificatifs vont lui être demandés, dans le cadre de la négociation, tout en l'informant que son offre est suspectée d'être anormalement basse.

Dans le cadre de la négociation, le service chargé de l'analyse des offres a sollicité, le 9/12/2022, l'ensemble des candidats sur les points suivants :

il vous est demandé de justifier pleinement et utilement le caractère sérieux de votre offre et ayant pour nature à expliquer votre offre. Pour cela, vous devrez justifier notamment les éléments suivants :

- le sous-détail de prix, le mode de fabrication des produits, le procédé de fabrication, les solutions techniques adoptées pour exécuter les travaux de fournitures et mise en œuvre des bétons bitumineux (prix de F16 à F20)
- le sous-détail de prix, le mode de fabrication des produits, le procédé de fabrication, les solutions techniques adoptées pour exécuter les travaux de réalisation d'un branchement au réseau d'eaux pluviales (prix F24)
- Nous vous demandons également de nous confirmer qu'il s'agit de votre dernière proposition et, qu'elles intègrent bien l'ensemble des prestations prévues aux cahiers des charges. Dans le cas contraire, vous avez la possibilité de nous transmettre votre meilleure offre.

L'ensemble des candidats ont répondu aux éléments demandés dans les délais dont la date limite était fixée au 16/12/2022. L'ensemble des candidats ont maintenu leur offre de prix à l'exception du candidat COLAS France qui a fait une nouvelle offre.

Analyse des pièces transmises dans le cadre de la négociation

	CONCLUSIONS
BRAULT TP	Ensemble des sous-détails de prix sont en cohérence avec la réalité du terrain malgré quelques faibles rendements. Les prix sont en cohérence avec la conjoncture actuelle
COLAS France	Ensemble des sous-détails de prix sont en cohérence avec la réalité du terrain à l'exception de 2 prix où l'utilisation de véhicules non adaptés. Absence de sous-détail pour le tricouche Les prix sont en cohérence avec la conjoncture actuelle
SAS SEVIGNE	Les sous-détails de prix montrent l'utilisation de véhicules non adaptés à la réalité du terrain (utilisation de semis remorques) Les rendements sont relativement élevés. Les prix sont en cohérence avec la conjoncture actuelle
SA TPSO	Les sous-détails de prix montrent des incohérences sur la durée d'utilisation des engins de chantier par rapport à la réalité du terrain. Les prix des matériaux ne sont pas en cohérence avec la conjoncture actuelle Les rendements sont relativement élevés et donc incohérents avec la durée d'utilisation des engins de chantier

Les éléments fournis par le candidat TPSO ne justifient pas de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés. Par conséquent, conformément à l'article R2152-1 et R2152-2 du code de la commande publique, l'offre de l'entreprise TPSO est classée irrégulière et non-régularisable. Celle-ci est donc rejetée en application des articles L.2152-5 et L.2152-6 du code de la commande publique. Elle ne sera donc pas analysée.

F - Analyse des offres après négociation

F1 - Critère n°1 : Prix des prestations (au vu du DQE) (50%)

Note : (offre du moins disant HT / Offre proposée HT) x valeur de pondération

Critère n° 1	BRAULT TP	COLAS FRANCE	SAS SEVIGNE
Montant du DQE (€ HT)	72 041.00 €	63 950.00 €	107 820.00 €
Note attribuée	44.38	50.00	29.66

F2 - Critère n°2 : Valeur technique (40%)

La notation sera effectuée selon l'échelle suivante ;

- Standard très élevé : 20 points
- Réponse améliorée vis-à-vis des prescriptions du CCTP : 15 points
- Réponse conforme au CCTP : 10 points
- Réponse peu satisfaisante mais acceptable 5 points
- Réponse inacceptable, non renseignée ou pas satisfaisante 0 point

Critère n° 2	BRAULT TP	COLAS FRANCE	SAS SEVIGNE
Moyens humains et matériels affectés à l'exécution de la prestation : 20%	10	10	5
Méthodologie : 20%	5	20	.5
Note attribuée	15	30	10

OUV8 - Rapport d'analyse des offres Travaux de voirie, réseaux humides et réseaux Page: 5 / 9 secs _ LOTS 1 et 2

F3 - Critère n°3: Performances en matière de protection de l'environnement (10%)

La notation sera effectuée selon l'échelle suivante ;

Standard très élevé:
Réponse améliorée vis-à-vis des prescriptions du CCTP:
Réponse conforme au CCTP
Réponse peu satisfaisante mais acceptable
Réponse inacceptable, non renseignée ou pas satisfaisante
points
points
points
points
points
points

Critère n° 3	BRAULT TP	COLAS FRANCE	SAS SEVIGNE
Note attribuée	7.5	7.5	2.5

F4 - Classement des offres après négociation

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	BRAULT TP	COLAS FRANCE	SAS SEVIGNE
Critère n°1	44.38	50	29.66
Critère n°2	15	30	10
Critère n°3	7.5	7.5	2.5
TOTAL	66.88	87.50	42.16
CLASSEMENT	2	1	3

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des candidats dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)	
1	COLAS France	
2	BRAULT TP	
3	SAS SEVIGNE	

G - Proposition d'attribution.

LOT nº 1 : VOIRIE et RÉSEAUX DIVERS

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre au candidat suivant :

SAS COLAS France – Ets de Saint Jean de Védas Z.I. La Lauze 10, rue Saint Exupéry 34430 SAINT JEAN DE VEDAS etudes.eh2021@cloas.com – 04 67 07 29 00

LOT n° 2 : Éclairage public

D - Examen des offres.

Mombre de plis reçus :

dans les délais : 1

hors délais : 0

Liste des offres reçues :

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	SOCIETE LANGUEDOCIENNE AMENAGEMENT (SLA) 591, avenue de la République 34700 LODEVE Agence-lodeve@slareseaux.com - 04 67 44 02 13

■ Élimination des offres :

Au vu des offres reçues, aucune offre n'est éliminée.

E - Analyse des offres

E1 - Critère n°1 : Prix des prestations (au vu du DQE) (50%)

Note: (offre du moins disant HT / Offre proposée HT) x valeur de pondération

Critère n° 1	SLA	
Montant du DQE (€ HT)	27 695.00 €	
Note attribuée	50	

E2 - Critère n°2 : Valeur technique (40%)

La notation sera effectuée selon l'échelle suivante ;

- Standard très élevé :

20 points

- Réponse améliorée vis-à-vis des prescriptions du CCTP :

15 points

- Réponse conforme au CCTP

10 points

- Réponse peu satisfaisante mais acceptable

5 points

- Réponse inacceptable, non renseignée ou pas satisfaisante

0 point

Critère n° 2	SLA	
Moyens humains et matériels affectés à l'exécution de la prestation : 20%	10	
Méthodologie : 20%	10	
Note attribuée	20	

Moyens humains et matériels affectés à l'exécution de la prestation : 20 %

Descriptions précises de chaque interlocuteur avec leurs qualifications ainsi que du matériel. Entreprise suffisamment dimensionnée pour exécuter le marché.

Méthodologie: 20 %

Méthodologie décrite pour chaque type d'intervention

E3 - Critère n°3 : Performances en matière de protection de l'environnement (10%)

La notation sera effectuée selon l'échelle suivante ;

Standard très élevé:
Réponse améliorée vis-à-vis des prescriptions du CCTP:
Réponse conforme au CCTP
Réponse peu satisfaisante mais acceptable
Réponse inacceptable, non renseignée ou pas satisfaisante
0 points

Critère n° 3	SLA
Note attribuée	5

Performances en matière de protection de l'environnement : 10 %

Description sommaire des mesures mises en œuvre au sein de l'entreprise

E4 - Classement des offres avant négociation

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	SLA
Critère n°1	50
Critère n°2	20
Critère n°3	5
TOTAL	75
CLASSEMENT	1

Dans le cadre de la négociation, le service chargé de l'analyse des offres a sollicité le candidat le 9/12/2022 afin que celui-ci confirme son prix et précise qu'il intègre bien l'ensemble des prestations prévues au cahier des charges ou dépose une nouvelle offre au plus tard le 16/12/2022 à 12 heures. Le candidat a confirmé son offre dans les délais.

Au vu de la note proposée ci-dessus, il est proposé le classement des offres suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	SLA

F - Proposition d'attribution.

LOT n° 2 : ÉCLAIRAGE PUBLIC

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre au candidat suivant :

SOCIETE LANGUEDOCIENNE AMENAGEMENT (SLA) 591, avenue de la République 34700 LODEVE

Agence-lodeve@slareseaux.com - 04 67 44 02 13

G - Signature du responsable du service chargé de l'analyse des candidatures.

A Lodève

20/12/2022

Signature

Brothe

, le